



Bulletin académique spécial

n°368

du 19 février 2018

Brevets de technicien supérieur
tertiaires et industriels -
Procédures et organisation des
corrections dématérialisées -
Session 2018



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



SOMMAIRE

| | | |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1 | CALENDRIER DES EPREUVES ET DES CORRECTIONS DEMATERIALISEES | 3 |
| 2 | DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES | 5 |
| 2.1 | MODELE DE COPIE A UTILISER | |
| 2.1.1 | <i>EPREUVES A CORRECTIONS DEMATERIALISEES</i> | |
| 2.2 | ACCUEIL DES CANDIDATS | |
| 2.3 | SURVEILLANCE | |
| 3 | TRAITEMENT DES COPIES..... | 7 |
| 3.1 | EPREUVES A CORRECTIONS DEMATERIALISEES | |
| 3.1.1 | <i>ACHEMINEMENT DES COPIES VERS LES CENTRES DE NUMERISATION ET ANONYMAT</i> | |
| 3.1.2 | <i>SAISIE DES NOTES</i> | |
| 4 | HARMONISATION | 8 |
| 5 | ABSENCE | 8 |
| 6 | MODALITES SPECIFIQUES A CERTAINES EPREUVES | 8 |
| 6.1 | CULTURE GENERALE ET EXPRESSION | |
| 6.2 | ECONOMIE -DROIT ET MANAGEMENT DES ENTREPRISES | |
| 6.2.1 | <i>ECONOMIE-DROIT</i> | |
| 6.2.2 | <i>MANAGEMENT DES ENTREPRISES</i> | |
| 6.3 | MATHEMATIQUES | |
| 7 | INDEMNITES DE PARTICIPATION AUX EXAMENS..... | 10 |

PIECES JOINTES :

- ANNEXE 1 : ACHEMINEMENT DES COPIES APRES LES EPREUVES
- ANNEXE 2 : CALENDRIER
- ANNEXE 3 : GROUPES-SUJETS DE MATHEMATIQUES

**BREVETS DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERTIAIRES ET INDUSTRIELS
PROCEDURES ET ORGANISATION DES CORRECTIONS DEMATERIALISEES
SESSION 2018**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré publics et privés sous contrat, Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA et Mesdames et Messieurs les chefs de divisions des examens et concours du groupement interacadémique IV

Affaire suivie par :

M. AMORE, gestionnaire BTS (DIEC 3.03) - Tel : 04 42 91 72 01 - cyril.amore@ac-aix-marseille.fr

Mme ANCENAY, chef de bureau des examens de l'enseignement supérieur (DIEC 3.03)

Tel : 04 42 91 71 97 - ginette.ancenay@ac-aix-marseille.fr

IMPORTANT

A compter de la session 2018, la correction des épreuves écrites de BTS est dématérialisée. Il s'agit d'une opération nationale conduite par le ministère pour laquelle il convient de porter une attention toute particulière au **modèle des copies qui vont être distribuées aux candidats lors des épreuves écrites** (cf. 2.1).

1 CALENDRIER DES EPREUVES ET DES CORRECTIONS DEMATERIALISEES

Cf. circulaire DGSIP du 13/09/2017 relative au calendrier des épreuves nationales à sujet commun de l'examen des BTS (**ANNEXE 2**)

| Epreuve | Date de l'épreuve | BTS | Centres de numérisation* | Date de corrections |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Culture générale et expression* | Mardi 15 mai après-midi <u>sauf pour la Polynésie</u> : mardi 15 mai matin | Toutes les spécialités pilotées ou non par l'académie d'Aix-Marseille | Lycée Jean PERRIN Numérisation des copies de CGE de BTS 74 Rue Verdillon 13395 Marseille cedex 10 | Scan des copies à partir du 16 mai ; ouverture du serveur du lundi 11 juin au mercredi 13 juin ; journées banalisées du lundi 11 juin au mercredi 13 juin |
| Economie - droit* | Lundi 14 mai après-midi <u>sauf pour la Polynésie</u> : lundi 14 mai matin | - Assistant de gestion PME-PMI - Assistant de manager - Commerce international - Communication - Comptabilité et gestion - Management des | Lycée Emile Zola Numérisation des copies d'économie-droit de BTS Avenue Arc de Meyran BP 60010 13181 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5 | Scan des copies à partir du 15 mai ; ouverture du serveur du mardi 5 juin au jeudi 7 juin ; journées banalisées du mardi 5 juin au jeudi 7 juin |

| | | | | |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Management des entreprises* | Mercredi 16 mai après-midi sauf pour la Polynésie : mercredi 16 mai matin | unités commerciales - Négociation et relation client - Transport et prestations logistiques | Lycée Emile Zola Numérisation des copies de MDE de BTS Avenue Arc de Meyran BP 60010 13181 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5 | Scan des copies à partir du 17 mai ; ouverture du serveur du jeudi 7 juin au vendredi 8 juin ; journées banalisées du jeudi 7 juin au vendredi 8 juin |
| Mathématiques* | Lundi 14 mai après-midi | BTS Industriels+ BTS SIO | Lycée Antonin Artaud Numérisation des copies de mathématiques de BTS 25 chemin Notre Dame de la Consolation 13013 MARSEILLE | Scan des copies à partir du 15 mai ; ouverture du serveur du lundi 28 mai au mardi 29 mai ; journées banalisées le lundi 4 et mardi 5 juin |
| Mathématiques appliquées* | Mardi 15 mai matin | BTS comptabilité gestion | Lycée Antonin Artaud Numérisation des copies de mathématiques de BTS 25 chemin Notre Dame de la Consolation 13013 MARSEILLE | Scan des copies à partir du 15 mai ; ouverture du serveur du lundi 28 mai au mardi 29 mai ; journées banalisées le lundi 4 et mardi 5 juin |

***Corrections dématérialisées** : les copies devront être envoyés dans les lycées (centres de numérisation) où elles seront ensuite scannées. Les corrections seront effectuées en ligne avec l'application VIATIQUE.

****Adresse exacte** à reporter sur les enveloppes contenant les copies pour chaque centre de numérisation

2 DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

2.1 MODELE DE COPIE A UTILISER

| Epreuve(s) | Modèle de copie à utiliser |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Epreuve de <u>Management des entreprises et d'économie -droit</u> Spécialités concernées : <ul style="list-style-type: none">- Assistant de gestion PME-PMI- Assistant de manager- Commerce international- Communication- Comptabilité gestion- Management des unités commerciales- Négociation et relation client- Transport et prestations logistiques | modèle CMEN (ou CMEN V2) dématérialisable |
| Epreuve de <u>culture générale et expression</u> Toutes les spécialités | |
| Epreuve obligatoire de mathématiques Spécialités concernées : <ul style="list-style-type: none">-BTS industriels-Comptabilité gestion | |
| Epreuve de <u>sciences-physiques</u> des BTS suivants, pilotés par Montpellier : <ul style="list-style-type: none">- Bâtiment- Géomètre-topographe- Travaux publics | |
| Toutes les épreuves écrites du <u>BTS Photographie et Opticien lunetier</u> pilotés par le SIEC | |

Le modèle de copie distribué aux candidats est extrêmement important :

- si un modèle de copie dématérialisable est utilisé pour une épreuve à correction classique, **la copie ne pourra pas être anonymée** ;
- si un modèle de copie EN classique est utilisé pour une épreuve dont les corrections sont dématérialisées, **la copie ne pourra pas être corrigée.**

2.1.1 EPREUVES A CORRECTIONS DEMATERIALISEES

Ces copies ne doivent pas être anonymées dans les centres. L'anonymat est effectué de manière automatique lors de la numérisation.

Les copies dématérialisables peuvent être identifiées grâce à leur en-tête spécifique :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Modèle CMEN-DOC SNEOFTEC | |
| Nom de famille (naissance) : <small>(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse/époux)</small> | <input type="text"/> |
| Prénom(s) : | <input type="text"/> |
| N° d'inscription : <small>(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)</small> | Né(e) le : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> |
| <small>(Remplir cette partie à l'aide de la notice)</small> | |
| Concours / Examen : | Section/Spécialité/Série : |
| ■ Epreuve : | Matière : Session : |
| CONSIGNES | |
| <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.• Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.• Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.• Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.• N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon. | |

IMPORTANT

Les centres qui disposeraient d'anciens modèles de copie dématérialisable distribués lors d'une session précédente pour des épreuves de BTS pilotés par les académies expérimentatrices du projet de dématérialisation (Bordereaux, Montpellier et Toulouse) doivent impérativement les retourner au rectorat et ne pas les utiliser.

2.2 ACCUEIL DES CANDIDATS

Les candidats sont dirigés en ordre et dans le calme vers les salles de composition. Ils occupent la table portant le numéro qui figure sur leur convocation.

Ils déposent cartables, téléphones mobiles, livres, cahiers et autres documents dans un emplacement réservé.

L'accès des locaux est interdit à toute personne autre que les candidats ou le personnel de l'établissement ou de l'examen.

La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics ne s'applique pas aux candidats qui viennent passer les épreuves d'un examen dans les locaux d'un établissement public d'enseignement.

Ceux-ci doivent toutefois se soumettre aux règles d'organisation de l'examen qui visent notamment à garantir le respect de l'ordre et de la sécurité, à permettre la vérification de l'identité des candidats ou prévenir les risques de fraudes (cf. circulaire ministérielle n°2004-084 du 18 mai 2004 – BOEN n°21 du 27 mai 2004).

En revanche le port du voile intégral n'est pas autorisé en application de la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public.

2.3 SURVEILLANCE

La surveillance est assurée sous la responsabilité du chef d'établissement du centre d'épreuves par le personnel enseignant. Il entre, en effet, dans les obligations de service des enseignants d'assurer la surveillance des examens (cf. art L912-1 du code de l'éducation et décret du 17/12/1933 portant obligation de participer aux jurys des examens et concours).

Dans le cas d'épreuves communes à plusieurs BTS, il est rappelé que tous les établissements d'origine des candidats doivent contribuer à cette mission qui ne peut être supportée par le seul centre d'épreuves.

Ainsi, apporteront leur contribution à la mission de surveillance, les établissements publics et privés sous contrat mais également les établissements hors contrat de l'académie.

Peuvent être également sollicités pour cette mission les personnels administratifs et les assistants d'éducation dans le cadre de leurs obligations annuelles de service, à l'exception des assistants pédagogiques. Il appartient à chaque chef de centre de prendre contact avec ces établissements.

Dans les académies rattachées à Aix-Marseille et dans le cas des BTS à fort flux, les surveillances seront gérées selon les modalités mises en œuvre par les services des examens des académies pilotées.

3 TRAITEMENT DES COPIES

Dans tous les cas, quel que soit le modèle de copie utilisé, les centres d'épreuves devront veiller à :

- vérifier qu'aucun signe distinctif ne figure sur les copies,
- vérifier la pagination des copies,
- classer et compter les copies.

3.1 EPREUVES À CORRECTIONS DEMATERIALISEES

3.1 *ACHEMINEMENT DES COPIES VERS LES CENTRES DE NUMERISATION ET ANONYMAT*

Les copies des épreuves dont la correction est dématérialisée seront acheminées dans les établissements, centre de numérisation (équipé d'un scanner spécifique fourni par le rectorat) dans les 48h par transporteur public ou privé (DHL...) Une fois le scan de toutes les copies effectué, les copies sont réparties par la DIEC au sein de l'application de gestion des corrections dématérialisées VIATIQUE, puis mises à la disposition des correcteurs. Ces derniers pourront accéder à l'application depuis n'importe quel ordinateur muni d'une connexion internet (établissement, domicile, etc.). Plus d'informations seront communiquées aux correcteurs et aux centres concernés ultérieurement.

Les listes d'émargement des épreuves dont les corrections sont dématérialisées doivent impérativement être éditées à partir de l'application ORGANET. A compter de la session 2018, un seul document d'émargement est nécessaire. Par le passé, la liste d'émargement était doublée par une liste de pointage VIATIQUE.

Il convient d'éditer, depuis ORGANET, en recto, pour chaque épreuve, les listes d'émargement par SALLE et par SPECIALITE afin que les contrôles lors de la numérisation des copies soient optimaux. Si plusieurs spécialités composent dans la même salle, éditer autant de listes que de spécialités.

Les copies dématérialisables ne sont pas anonymées. L'anonymat est effectué de manière automatique lors de la numérisation, les étiquettes anonymat sont donc inutiles.

Les copies blanches rendues par les candidats sont traitées comme les autres copies. La case « copie blanche » doit être cochée sur la liste d'émargement.

Pour les candidats absents, le centre d'épreuves renseigne le cartouche d'une copie et inscrit la mention « absent » en grand caractère sur le devant de la copie.

3.2 SAISIE DES NOTES

Pour les corrections dématérialisées, la saisie des notes est effectuée directement sur l'application VIATIQUE. Les bordereaux de notations ne sont pas nécessaires.

4 HARMONISATION

L'harmonisation de la notation est destinée à répondre aux exigences réglementaires et pédagogiques. Selon les disciplines et les épreuves, les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques régionaux proposent et organisent une réunion d'harmonisation et d'information au début des corrections.

Lors de ces corrections, les inspecteurs pédagogiques régionaux invitent les correcteurs via un forum à échanger leurs réflexions au fur et à mesure de leur avancée afin que les remarques faites par chacun d'eux soient profitables aux autres membres de la commission. Ils peuvent également poser des questions auxquelles les coordonnateurs répondront.

5 ABSENCE

Toute convocation concernant les correcteurs présente un caractère impératif. La participation aux examens fait partie intégrante des obligations de service de l'enseignant (chartre nationale des examens du 15 janvier 2007).

Le recteur est seul habilité à accorder une dispense.

En cas de maladie ou d'empêchement majeur, les enseignants adressent, sous couvert de leur chef d'établissement, un mail au chef du bureau des examens techniques et technologiques (ce.diec@ac-aix-marseille.fr).

L'administration dispose du droit de faire procéder à une contre-visite médicale par un médecin agréé.

Toute absence injustifiée donne lieu, dans des formes réglementaires, à une retenue sur traitement, sans préjudice de l'application d'autres sanctions disciplinaires.

En cas d'urgence, la DIEC pourvoit au remplacement des correcteurs/interrogeurs par fax ou par mail. Il appartient au chef d'établissement de veiller à ce que la convocation urgente soit remise au professeur.

6 MODALITES SPECIFIQUES A CERTAINES EPREUVES

6.1 CULTURE GENERALE ET EXPRESSION

Lors de la présente session et pour la première fois dans l'académie d'Aix-Marseille, **les corrections de cette épreuve seront dématérialisées**. Les copies devront toutes être transmises au lycée Jean PERRIN à Marseille qui les numérisera. Les corrections seront effectuées en ligne avec l'application VIATIQUE.

Pour l'épreuve de culture générale, une réunion d'entente avec les enseignants coordonnateurs sera organisée par l'IA-IPR avant le début des corrections. Des copies-tests seront également disponibles sur l'appli VIATIQUE avant le début des corrections.

Un enseignant ayant participé aux corrections devra être désigné comme membre du jury de délibération pour chaque BTS concerné par cette épreuve.

6.2 ECONOMIE -DROIT ET MANAGEMENT DES ENTREPRISES

L'épreuve E3 « Economie-droit et management des entreprises » est constituée de 2 sous épreuves :

- **U31** : économie et droit
- **U32** : management des entreprises

| EPREUVE | UNITE | COEFFICIENT | DUREE |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------|-------|
| Sous-épreuve : Economie et droit* : - partie juridique (2h) - partie économique (2h) | U31 | 2 | 4h |
| Sous-épreuve : Management des entreprises (3h) | U32 | 1 | 3h |

*La sous-épreuve U31 d'économie et de droit est scindée en 2 parties :

- une première partie juridique,
- une seconde partie économique qui suit immédiatement la partie juridique.

Les deux sujets consécutifs de la sous épreuve (U31) ne sont pas dissociés et sont distribués au début de la sous épreuve. Une seule copie sera rendue par le candidat.

Tout bénéfice de note ou dispense d'épreuve portant sur l'ancienne épreuve E3 « Economie et droit est transféré sur l'épreuve nouvelle E3 « Economie, droit, management des entreprises ».

6.2.1 ECONOMIE-DROIT

Comme pour la session 2017, **les corrections de cette épreuve seront dématérialisées**. Les copies devront toutes être transmises au lycée Zola qui les numérisera. Les corrections seront effectuées en ligne avec l'application VIATIQUE.

Pour la sous-épreuve d'économie et droit, une réunion d'harmonisation en visioconférence sera organisée par l'IA-IPR au début des corrections (détails à venir). Des copies-tests seront également disponibles sur l'appli VIATIQUE avant le début des corrections. Cette réunion a pour objet après correction des copies-tests de finaliser le barème en concertation avec l'ensemble des enseignants correcteurs.

Un enseignant ayant participé aux corrections d'économie-droit et/ou de management des entreprises devra être désigné comme membre du jury de délibération pour chaque BTS concerné par cette épreuve.

6.2.2 MANAGEMENT DES ENTREPRISES

Comme pour la session 2017, **les corrections de cette épreuve seront dématérialisées**. Les copies devront toutes être transmises au lycée Zola qui les numérisera. Les corrections seront effectuées en ligne avec l'application VIATIQUE.

Pour la sous-épreuve de management des entreprises, une réunion d'harmonisation en visioconférence sera organisée au début des corrections (détails à venir). Des copies-tests seront également disponibles sur l'appli VIATIQUE avant le début des corrections. Cette réunion a pour objet après correction des copies tests de finaliser le barème en concertation avec l'ensemble des enseignants correcteurs.

Un enseignant ayant participé aux corrections d'économie-droit et/ou de management des entreprises devra être désigné comme membre du jury de délibération pour chaque BTS concerné par cette épreuve.

6.3 MATHEMATIQUES

Comme pour la session 2017, **les corrections de cette épreuve seront dématérialisées**. Les copies devront toutes être transmises au lycée Arthaud à Marseille qui les numérisera. Les corrections seront effectuées en ligne avec l'application VIATIQUE.

Les **formulaire**s associés aux spécialités de BTS autres que celles constituant le groupement E (arts appliqués), ont été publiés au BO n° 10 du 6 mars 2003, en annexe de la note de service n° 2003-032 du 27 février 2003 intitulée « Utilisation d'un formulaire de mathématiques pendant l'enseignement et au moment des épreuves de mathématiques pour les BTS faisant l'objet des groupements A, B, C et D et hors groupements, à compter de la session 2003 ». Il est à noter que ce texte précise qu'un « formulaire de mathématiques identique à celui annexé à la présente note de service est distribué à chaque candidat en annexe du sujet de mathématiques ».

Depuis la session 2007 des modifications sont intervenues dans ces formulaires pour les spécialités de BTS faisant l'objet des groupements E et F ainsi que pour la spécialité « Conception de produits industriels » (cf. note de service N° 2007-046 du 23-2-2007 publiée au BO n° 9 du 1er mars 2007).

La circulaire ministérielle du 23 janvier 2018 précise les différents groupes-sujets de l'épreuve de mathématiques de BTS (cf. **ANNEXE 3**).

Pour chaque groupement, un professeur coordonnateur sera désigné par les IA-IPR pour les corrections.

Pour les groupements A, B et F, le coordonnateur sera contacté quelques jours après la date de l'épreuve par un IA-IPR pour une entente autour du barème à proposer, à partir des propositions nationales. Cette entente pourra prendre la forme d'une réunion, éventuellement à distance. Pour tous les groupements, une réunion d'harmonisation préliminaire à la correction a lieu au début des corrections, animée par le professeur coordonnateur, sous l'autorité des IA-IPR. La correction est ensuite faite, par chacun des enseignants, sur l'appli VIATIQUE.

Un enseignant ayant participé aux corrections devra être désigné comme membre du jury de délibération pour chaque BTS concerné par cette épreuve.

ATTENTION : Il est rappelé que le fait de ne pas enseigner pendant l'année dans un groupement de BTS n'est pas un motif recevable de dispense de correction à ce groupement ; de même, les enseignants certifiés et agrégés n'enseignant pas en BTS peuvent, en cas de nécessité, être convoqués pour ces corrections.

7 INDEMNITES DE PARTICIPATION AUX EXAMENS

Les missions d'interrogation et de correction sont saisies en ligne sur application IMAG'IN (système d'Information Mission Affectation pour la Gestion des Intervenants examens).

A l'issue des corrections, les correcteurs doivent donc, valider rapidement via l'application IMAG'IN (portail sécurisé) leurs états de frais (rémunération) à l'adresse :

www.ac-aix-marseille.fr/imagin

Cette adresse ne doit pas être saisie dans le moteur de recherche Google, mais dans la barre d'adresse en haut de l'écran.

Le menu « saisie états de frais mission » permet d'afficher la liste des missions auxquelles l'intervenant est ou a été convoqué. Cliquer sur la mission affiche les détails sous différents onglets.

- Pour les rémunérations, selon le type de mission, il convient de saisir :
 - le nombre de copies ou le nombre de candidats interrogés
 - les horaires
- Pour les déplacements, si la mission donne lieu à un remboursement, il convient de renseigner vos frais de transport et d'hébergement. Il est nécessaire de créer une ligne par déplacement.
- Pour les remboursements des frais de repas, l'application IMAGIN permet de sélectionner le type de repas :
 - 1/ Soit déjeuner(s) administratifs à rembourser, dans le cas où le centre de convocation dispose d'un restaurant administratif (établissements scolaires...), les intervenants sont invités à utiliser ce mode de restauration.
 - 2/ Soit déjeuner(s) à rembourser, dans le cas où le centre de convocation ne dispose pas de restaurant administratif.Pour rappel, dans les deux cas, le remboursement conserve un caractère forfaitaire, sur la base de taux fixés par arrêté ministériel.

Ensuite, **il faut enregistrer la saisie**. Il est possible d'y revenir à tout moment.

Enfin, **l'intervenant doit valider globalement l'état de frais** pour que le service de gestion puisse procéder à la mise en paiement. Dans certains cas, des justificatifs doivent être transmis.

RAPPEL IMPORTANT

Les chefs de centres de correction doivent faire parvenir, le plus rapidement possible, les listes d'émargement des correcteurs à la DIEC du rectorat. De plus, ils doivent également valider rapidement le service fait des correcteurs dans l'application IMAG'IN. Cette validation est absolument indispensable à la mise en paiement des indemnités.

**ANNEXE 1 : ACHÈMÈNEMENT DES COPIES APRES LES EPREUVES ECRITES
(BTS pilotés par l'académie d'Aix-Marseille)**

ATTENTION : Il s'agit des centres auxquels les copies doivent être adressées APRES LES EPREUVES ECRITES

Ce document concerne donc uniquement les centres d'épreuves, et non les centres de numérisation.

A l'issue des épreuves écrites, les copies dont la correction est dématérialisée devront être transmises **dans les 48 heures** aux centres indiqués ci-dessous.

| BTS | EPREUVES | CENTRE D'ARCHIVAGE ET DE NUMERISATION DES COPIES APRES LES EPREUVES ECRITES |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AG PME-PMI AM MUC NRC CI COM CG | Economie-Droit | Lycée EMILE ZOLA A l'attention de Mme Martine POROLI, DDFPT Avenue Arc de Meyran BP 60010 13181 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5 |
| | Management des entreprises | Lycée EMILE ZOLA A l'attention de Mme Martine POROLI, DDFPT Avenue Arc de Meyran BP 60010 13181 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5 |
| BTS tertiaires et industriels | Culture générale et expression | Lycée JEAN PERRIN A l'attention de M.VINCENT 74 Rue Verdillon 13395 Marseille 10e Arrondissement |
| BTS industriels et BTS CG | Mathématiques | Lycée ANTONIN ARTAUD A l'attention de M. ZUNINO Eric, DDFPT 25 chemin Notre Dame de la Consolation 13013 MARSEILLE |

Les copies de Management des entreprises et d'économie-droit, de culture générale et de mathématiques seront archivées pendant un an par les établissements mentionnés ci-dessus.



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET
DE L'INNOVATION

Direction
générale de
l'enseignement
supérieur et de
l'insertion
professionnelle

Service de la stratégie
des formations et de la
vie étudiante

Sous-direction des
formations et de
l'insertion
professionnelle

Département des
formations du cycle
licence

DGESIP A1-2
n°2017-0206
Affaire suivie par
Marie-Hélène Vaillant
Téléphone
01 55 55 69 43
Courriel
marie-helene.vaillant
@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Paris le **13 SEP. 2017**

La ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

à

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie,
chanceliers des universités

Madame la vice-rectrice de Mayotte
Monsieur le vice-recteur de la Polynésie
française

Monsieur le directeur du service inter-
académique des examens et concours
d'Ile-de-France

Objet : calendrier de la session 2018 des épreuves nationales à sujet commun de
l'examen des BTS

Comme chaque année, il revient à la ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation de fixer le calendrier des épreuves nationales à sujet
commun de l'examen du BTS.

Pour la session 2018, le calendrier retenu, que vous trouverez en pièces jointes, a été
établi en tenant compte des épreuves organisées en Polynésie française et des
dernières recommandations du médiateur qui demande **l'étalement des épreuves**
afin d'intégrer les besoins des candidats en situation de handicap au BTS.

Ce **nouveau contexte** concernant les candidats en situation de handicap nous a
conduits à recourir à une troisième journée pour les épreuves communes afin d'éviter
à ces candidats des durées quotidiennes de composition trop longues (pas plus de 8
heures avec 1/3 temps). Vous veillerez, de votre côté à établir vos calendriers
également en fonction de ces recommandations.

2/2

Pour cette session, la Polynésie présentera des candidats pour les spécialités suivantes :

- Assistant de gestion PME-PMI à référentiel commun européen
- Assistant de manager
- Assurance
- Banque – Conseiller de clientèle (particuliers)
- Bâtiment
- Comptabilité et gestion
- Electrotechnique
- Etude et réalisation d'agencement
- Etudes et économie de la construction
- Hôtellerie-restauration (options A et B)
- Maintenance des systèmes (option A : systèmes de production)
- Management des unités commerciales
- Négociation et relation client
- Qualité dans les industries alimentaires et bio-industriels
- Services et prestations des secteurs sanitaire et social
- Services informatiques aux organisations (options A et B)
- Tourisme
- Transport et prestations logistiques

La Polynésie française bénéficie de sujets spécifiques pour certaines épreuves de BTS. Dans ce cas, elle est totalement autonome pour fixer son propre calendrier.

Pour l'ensemble des spécialités de BTS, vous voudrez bien établir un calendrier qui sera intégré dans les circulaires nationales d'organisation. Celui-ci devra comporter les dates et horaires de passage des épreuves à sujets spécifiques ou non pour la **métropole**, les **DOM** et la **Polynésie Française**. Une attention particulière sera portée aux décalages horaires de sorte que la Polynésie n'ait pas à organiser d'épreuve avant 4h du matin et, dans un tel cas, qu'aucune épreuve ne soit programmée l'après-midi qui précède.

A titre exceptionnel, et si aucune solution ne peut être trouvée, des épreuves pourront être organisées en Polynésie Française le dimanche soir ou le soir d'un jour férié (en accord avec le vice-rectorat de la Polynésie française).

*Pour le chargé des fonctions de directeur général de
l'enseignement supérieur et de l'éducation professionnelle
par itinéraire,*

*Pour la Directrice et par délégation,
Le Chef de service de la stratégie
des formations et de la vie étudiante*

Pradelles

Rachel-Marie PRADELLES-DUMAS

**PJ : calendrier des épreuves communes des BTS tertiaires
calendrier des épreuves communes des BTS industriels**

CALENDRIER DES EPREUVES COMMUNES DES BTS - SESSION 2018 -

BTS TERTIAIRES

| DATES | EPREUVES | HORAIRES (heures locales) | | | | | Mise en loge en métropole, à la Réunion et à Mayotte |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------|---------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | Métropole | Antilles - Guyane | La Réunion | Mayotte | Polynésie française | |
| lundi 14 mai 2018 après-midi | Economie - droit (durée de l'épreuve : 4h00) | 14h00 - 18h00 | 10h00 - 14h00 | 16h00 - 20h00 | 15h00 - 19h00 | 8h30-12h30 (sujet spécifique) | 2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition) |
| mercredi 15 mai 2018 matin | Langues vivantes étrangères (durée de l'épreuve : 2h00) | 10h30 - 12h30 | 8h30 - 8h30 | 12h30 - 14h30 | 11h30 - 13h30 | lundi 14 mai 2018 20h30-22h30 (2h de mise en loge - pas de sortie avant la fin de l'épreuve) | 2 h de mise en loge (pas de sortie avant la fin de l'épreuve) |
| mercredi 15 mai 2018 après-midi | Culture générale et expression (durée de l'épreuve : 4h00) | 14h00-18h00 | 10h00-14h00 | 16h00-20h00 | 15h00-19h00 | 8h30-12h30 (sujet spécifique) | 2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition) |
| Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets" | | | | | | | |
| mercredi 16 mai 2018 après-midi | Epreuves de langues vivantes B (AM 2h00 - CI 3h00) | | | | | | |
| | Management des entreprises (durée de l'épreuve : 3 h00) | 14h30-17h30 | 10h-30-13h30 | 16h30-19h30 | 15h30-18h30 | 8h30-11h30 (sujet spécifique) | 2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition) |
| jeudi 17 mai 2018 | - Epreuve facultative (certification professionnelle) - BTS Banque (durée de l'épreuve 2h00) - Etude de cas | 14h00-16h00 | 10h00-12h00 | 16h00-18h00 | 15h00-17h00 | 4h00-6h00 | 2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition) |
| vendredi 18 mai 2018 | - Spécialités de BTS nécessitant une 5ème journée d'épreuves | | | | | | |
| Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets" | | | | | | | |

IMPORTANT : JOURS D'EPREUVE

vendredi 27 avril 2018 : Abolition de l'esclavage à Mayotte
 mardi 22 mai 2018 : Abolition de l'esclavage en Martinique
 dimanche 27 mai 2018 : Abolition de l'esclavage en Guadeloupe
 dimanche 10 juin 2018 : Abolition de l'esclavage en Guyane
 Jours fériés : lundi de Pâques 2 avril 2018 - mardi 1er mai 2018 - fête du travail -
 mardi 8 mai 2018 - victoire 1945 - jeudi 10 mai 2018 - Ascension - vendredi 11 mai 2018 "pont"
 lundi 21 mai 2018 lundi de Pentecôte

Fêtes juives : 6 et 7 avril 2018 - 20 et 21 mai 2018

Vacances scolaires

Zone A : du 7 au 22 avril 2018
 Guadeloupe : du 24 mars au 8 avril 2018 - le 11 mai 2018 - le 27 mai 2018
 Zone B : du 21 avril au 6 mai 2018
 Guyane : du 29 mars 2018 au 15 avril 2018 - le 10 juin 2018
 Zone C : du 14 au 29 avril 2018
 Martinique : du 5 au 16 mai 2018
 La Réunion : du 24 mars au 8 avril 2018 - du 7 mai au 13 mai 2018 - le 22 mai 2018
 Mayotte : du 7 au 13 mai 2018 - le 27 avril 2018
 Polynésie Française : du 3 au 15 avril 2018 - du 19 au 27 mai 2018

CALENDRIER DES EPREUVES COMMUNES DES BTS - SESSION 2018 -

BTS INDUSTRIELS

| DATES | EPREUVES | HORAIRES (heures locales) | | | | | Mise en loge en métropole, à la Réunion et à Mayotte |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------|-------------|-------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | Métropole | Antilles - Guyane | La Réunion | Mayotte | Polynésie Française | |
| lundi 14 mai 2018 après-midi | Mathématiques : Groupe A (durée de l'épreuve : 3h00) | 14h00-17h00 | 10h00-13h00 | 16h00-19h00 | 15h00-18h00 | 5h00-8h00 | 3 h de mise en loge (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve) |
| | Mathématiques : Groupes B, C et D (durée de l'épreuve : 2h00) | 14h00-16h00 | 10h00-12h00 | 16h00-18h00 | 15h00-17h00 | 4h00-6h00 | 2 h de mise en loge (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve) |
| | Mathématiques : Groupe E (durée de l'épreuve : 1h30) | 14h00-15h30 | 8h00-9h30 | 16h00-17h30 | 15h00-16h30 | | (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve) |
| mardi 15 mai 2018 après-midi | Culture générale et expression (durée de l'épreuve : 4h00) | 14h00-18h00 | 10h00-14h00 | 16h00-20h00 | 15h00-19h00 | 8h30-12h30 (sujet spécifique) | 2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition) |

EPREUVES COMMUNES

IMPORTANT : pas d'épreuves

vendredi 27 avril 2018 : Abolition de l'esclavage à Mayotte
 mardi 22 mai 2018 : Abolition de l'esclavage en Martinique
 dimanche 27 mai 2018 : Abolition de l'esclavage en Guadeloupe
 dimanche 10 juin 2018 : Abolition de l'esclavage en Guyane

Jours fériés : lundi de Pâques 2 avril 2018 - mardi 1er mai 2018 (été du travail) -
 mardi 8 mai 2018 (victoire 1945) - jeudi 10 mai 2018 (Ascension) - vendredi 11 mai 2018 "pont"
 lundi 21 mai 2018 (lundi de Pentecôte)

Fêtes juives : 6 et 7 avril 2018 - 20 et 21 mai 2018

| Vacances scolaires | |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Zone A : du 7 au 22 avril 2018 | Guadeloupe : du 24 mars au 8 avril 2018 - le 11 mai 2018 - le 27 mai 2018 |
| Zone B : du 21 avril au 6 mai 2018 | Guyane : du 29 mars 2018 au 15 avril 2018 - le 10 juin 2018 |
| Zone C : du 14 au 29 avril 2018 | La Réunion : du 5 au 16 mai 2018 |
| | Martinique : du 24 mars au 8 avril 2018 - du 7 mai au 13 mai 2018 - le 22 mai 2018 |
| | Mayotte : du 7 au 13 mai 2018 - le 27 avril 2018 |
| | Polynésie Française : du 3 au 15 avril 2018 - du 19 au 27 mai 2018 |

28/04/2017 11:19

ANNEXE 3 GROUPES-SUJETS DE MATHÉMATIQUES

- Groupements de spécialités de BTS pour l'évaluation en mathématiques - SESSION 2018

Groupe A :

A1

- Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire

A2

- Électrotechnique
- Systèmes photoniques (1ère session 2017)

Groupe B :

B1

- Aéronautique
- Aménagement finition,
- Assistance technique d'ingénieur
- Bâtiment,
- Conception et réalisation de carrosseries
- Conception et réalisation des systèmes automatiques
- Constructions métalliques
- Construction navale
- Enveloppe du bâtiment : conception et réalisation
- Environnement nucléaire
- Études et économie de la construction
- Fluides-énergies-domotique (3 options)
- Géologie appliquée
- Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention
- Maintenance des systèmes (3 options)
- Maintenance des véhicules (3 options)
- Moteurs à combustion interne
- Traitement des matériaux (2 options)
- Travaux publics.

B2

- Conception et industrialisation en microtechniques.

Groupe C :

C1

- Communication et industries graphiques (2 options)
- Conception des processus de réalisation de produits (2 options)
- Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle
- Développement et réalisation bois
- Fonderie
- Forge
- Industries céramiques
- Innovation textile (2 options)
- Pilotage des procédés

- Systèmes constructifs bois et habitat
- Techniques et services en matériels agricoles

C2

- Métiers de la mode (2 options)

Groupe D :

Analyses de biologie médicale
Bio analyses et contrôles
Biotechnologies
EuroPlastics et composites (2 options)
Métiers de l'eau
Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries

Groupe E

Concepteur en art et industrie céramique
Design de communication – espace et volume
Design d'espace
Design de produits

Sujets indépendants :

Comptabilité et gestion
Conception de produits industriels
Etude et réalisation d'agencement
Opticien-lunetier
Service informatique aux organisations (2 options)
Systèmes numériques (2 options)